

DÉTAILS ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« Une histoire de persévérance scolaire »

Le Concours « Une histoire de persévérance scolaire » est organisé par la [Table régionale de l'éducation de la Mauricie \(TREM\)](#). Le concours se déroulera du 17 septembre au 19 octobre 2018. En participant au concours, deux groupes d'élèves ou classes du primaire et du secondaire (formation régulière, formation professionnelle, formation générale aux adultes) courent la chance de gagner un prix dans les conditions définies ci-dessous, à condition de respecter tous les règlements indiqués.

L'organisateur du concours est responsable du concours, de son organisation et de ses règlements.

1. Description générale du concours

Le concours « **Une histoire de persévérance scolaire** », destiné aux groupes d'élèves et classes de niveaux primaire et secondaire (formation régulière, formation professionnelle, formation générale aux adultes) de la Mauricie, se tiendra du **17 septembre au 19 octobre 2018**.

En participant au concours, un groupe d'élèves ou une classe du primaire et un du secondaire courent la chance de gagner :

1. La mise à l'écran de leur synopsis dans une **vidéo professionnelle** de 5 minutes ;
2. Le tournage de la vidéo **avec son groupe** (vous serez les comédiens et figurants !);
3. La présence de **Rémi-Pierre Paquin** qui fera également partie de la distribution.

Les deux vidéos gagnantes seront diffusées en grand pendant les **Journées de la persévérance scolaire** (JPS), **du 11 au 15 février 2019** à travers toute la Mauricie et plus encore...

Comment participer ? C'est simple !

1. **Rédigez**, avec un groupe d'élèves ou votre classe, **un synopsis** (court récit) de +/- 200 mots. Votre synopsis doit **mettre en scène au moins deux des déterminants** de la persévérance scolaire et de la réussite éducative (voir Annexe).
2. **Réalisez une courte vidéo** « fait maison » (maximum 30 secondes) expliquant : « **Pourquoi notre classe ou notre groupe devrait gagner ?** » ;
3. **Envoyez** le formulaire de participation complété, ainsi que votre vidéo, soit **par Messenger**, à la [page Facebook de la TREM](#), soit **par courriel** à : marie-pauline.michon@trem.ca.

2. Période du concours

La période de participation au concours commence le 17 septembre 2018 à 9 h et se termine le 19 octobre 2018 à 16 h.

3. Modalités de participation

Pour participer, vous devez :

1. **Rédigez**, avec votre groupe d'élèves ou classe, **un synopsis** (court récit) de +/- 200 mots. Votre synopsis doit **mettre en scène au moins deux des déterminants** de la persévérance scolaire et de la réussite éducative (voir Annexe 1) ;
2. **Réalisez une courte vidéo** « fait maison » (maximum 30 secondes) expliquant : « **Pourquoi notre classe ou notre groupe devrait gagner ?** » ;
3. **Envoyez** le formulaire de participation complété, ainsi que votre vidéo, soit **par Messenger**, à la [page Facebook de la TREM](#), soit **par courriel** à : marie-pauline.michon@trem.ca.

4. Critères d'admissibilité

- Le concours est ouvert à tous les groupes d'élèves ou classes des écoles primaires et secondaires (formation régulière, formation professionnelle, formation générale aux adultes) de la Mauricie ;
- La demande doit être obligatoirement déposée par le responsable (professeur ou intervenant) du groupe d'élèves ou de la classe ;
- Un même groupe d'élèves ou classe ne peuvent participer plus d'une fois au concours ;
- Un responsable (professeur ou intervenant) peut accompagner plus d'un groupe d'élèves ou classe ;

- Le responsable (professeur ou intervenant), les élèves et l'école participante doivent être disponibles pour le tournage toute la journée du 7 et du 8 novembre 2018 (le tournage aura lieu dans une ou l'autre de ces deux journées, au choix de la TREM);
- Les gagnants acceptent de prendre une photo officielle et autorisent la TREM à divulguer leurs noms et leurs images ;
- Le responsable (professeur ou intervenant), les élèves et l'école participante acceptent les rôles et responsabilités de chacun (voir point 7).

5. Description du prix

Il y aura deux groupes d'élèves ou classes gagnants : 1 pour le niveau primaire et 1 pour le secondaire (formation régulière, formation professionnelle, formation générale aux adultes).

Les groupes d'élèves ou classes gagnants remportent :

1. La mise à l'écran de leur synopsis dans une **vidéo professionnelle** de 5 minutes ;
2. Le tournage de la vidéo **avec son groupe** (vous serez les comédiens et figurants !);
3. La présence de **Rémi-Pierre Paquin** qui fera également partie de la distribution.

Les deux vidéos gagnantes seront diffusées en grand pendant les **Journées de la persévérance scolaire (JPS), du 11 au 15 février 2019** à travers toute la Mauricie et plus encore...

6. Attribution des prix

L'équipe de la TREM fera la lecture des synopsis reçus et choisira les deux gagnants au plus tard le 23 octobre 2018 à 16 h.

Une personne désignée par la TREM entrera en contact avec les deux responsables (professeurs ou intervenants) gagnants à la fin du concours et ceux-ci seront alors informés de la façon dont le tournage sera réalisé.

Seuls les gagnants seront contactés.

Dans le cas où la TREM n'aurait pu joindre un gagnant dans les cinq (5) jours ouvrables suivants, la TREM procédera à une autre sélection, et ce, jusqu'à ce que deux groupes d'élèves ou classes gagnants soient sélectionnés.

7. Rôles et responsabilités des gagnants et de la TREM

La TREM s'engage à :

- Faire la rédaction complète des scénarios selon le synopsis soumis ;
- Envoyer le scénario et les textes au responsable (professeur ou intervenant) ;
- Organiser une rencontre entre les gagnants et l'équipe de la TREM pour déterminer : les lieux de tournage, les costumes, la date de la générale, etc. ;
- Accompagner les gagnants dans tout le processus du concours.

Le responsable (professeur ou intervenant) d'un groupe, s'il est gagnant, s'engage à :

- Faire la distribution des rôles des jeunes (comédiens et figurants) dans le groupe d'élèves ou classe gagnants. * À noter qu'il y aura des rôles parlés et des rôles de figuration à distribuer ;
- Faire la distribution des rôles d'adultes (comédiens et figurants) dans son école ou entourage. * À noter qu'il y aura des rôles parlés et des rôles de figuration à distribuer ;
- Faire pratiquer les textes à ses élèves acteurs ;
- Faire la gestion des autorisations parentales de ses élèves (un exemple d'autorisation peut être fourni par la TREM) ;
- Soutenir la TREM dans la recherche de lieux de tournage ;
- Participer à une rencontre avec l'équipe de la TREM au moins une fois avant le tournage pour une générale ;

L'école gagnante s'engage à :

- Mettre ses locaux et terrains à la disposition de la TREM pour les journées de tournage les 7 et 8 novembre 2018 ou à une date déterminée par la TREM.

8. Modifications

La TREM se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu dans le présent règlement. Dans tous les cas, la TREM ainsi que ses employés, agents, représentants et mandataires

ne pourront être tenus responsables de tous frais encourus par l'annulation de ce concours.

La TREM vous souhaite bonne chance et vous remercie de célébrer en grand les Journées de la persévérance scolaire 2019 !

Pour plus d'information, contactez :

Marie-Pauline Michon

marie-pauline.michon@trem.ca

Cellulaire : 819-701-7152

Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM)

Cégep de Trois-Rivières

Service des communications et des affaires institutionnelles

3175, boulevard Laviolette

Trois-Rivières (Québec) G8Z 1E9

Annexe

Déterminants de persévérance scolaire et réussite éducative

Le parcours scolaire du jeune est influencé positivement ou négativement par différents éléments que l'on appelle les déterminants de la persévérance scolaire

Le décrochage constitue le résultat d'une trajectoire durant laquelle se croisent de nombreux facteurs et acteurs qui influencent le parcours du jeune. D'un côté, les facteurs de risque augmentent la probabilité qu'un jeune abandonne ses études. À l'inverse, les facteurs de protection réduisent le risque d'apparition de ce problème. Ces déterminants, qui se teignent mutuellement, peuvent être regroupés en 4 catégories : les facteurs familiaux, les facteurs personnels, les facteurs scolaires et les facteurs environnementaux ou sociaux.

Facteurs sociaux

Ressources du milieu

Plusieurs ressources périphériques au milieu scolaire sont présentes et actives dans la communauté pour supporter les jeunes et leur famille (voir section

« Quelques ressources du milieu » pour une liste d'organismes mauriciens).

Facteurs familiaux

Valorisation de l'éducation et encadrement parental

La famille exerce une influence déterminante sur le développement de l'enfant et un soutien parental constant tout au long du parcours scolaire du jeune a des répercussions positives sur sa persévérance scolaire.

Facteurs scolaires

Relation maître-élève

La qualité de la relation entre l'enseignant et l'élève a une influence fondamentale sur la réussite scolaire de ce dernier.

Pratiques pédagogiques et éducatives

Les moyens utilisés par les enseignants pour transmettre les connaissances jouent un rôle dans la persévérance scolaire des jeunes.

Soutien aux élèves en difficulté

La capacité pour une école d'intervenir auprès d'un jeune susceptible de décrocher peut être significative dans la prévention de l'abandon scolaire.

Climat scolaire

L'école est le principal milieu de vie des jeunes, là où se trouvent leurs amis, où ils vivent des succès et des échecs et sont confrontés à différentes réalités.

Facteurs personnels

Autocontrôle et conduites sociales et comportementales

Le fait d'entretenir des interactions sociales positives avec les pairs et les adultes, de posséder des habiletés sociales favorables (empathie, entraide, écoute, etc.) et de maîtriser ses pulsions (autocontrôle) est lié à la réussite scolaire.

Alimentation et activité physique

Les habitudes de vie sont fondamentales pour le développement du jeune, son bien-être, son estime de soi, son épanouissement personnel et social ainsi que sa santé.

Tabac-alcool-drogues

L'usage abusif du tabac, de l'alcool et des drogues est un facteur prédictif du décrochage.

Association à des pairs

Le jeune est perméable aux influences qu'il subit, aux modèles et aux images qui lui sont proposés.

Conciliation études-travail

La conciliation des horaires de travail et de ceux des études peut favoriser le développement de diverses compétences et habiletés chez le jeune, mais le cumul d'activités peut conduire les jeunes à décrocher.

Estime de soi

Un jeune qui a foi en ses compétences et ses capacités n'hésitera pas à s'engager dans les activités d'apprentissage et à persévérer.

Rendement scolaire en lecture, écriture et mathématiques

Le fait d'éprouver des difficultés en lecture et en écriture a des conséquences sur la performance du jeune dans toutes les matières et la poursuite de ses études.

Motivation (engagement)

Les élèves motivés au regard des apprentissages à réaliser à l'école s'engagent dans les activités et les tâches qui leur sont proposées en classe.

Aspirations scolaires et professionnelles

Les élèves ayant un projet scolaire et professionnel bien défini trouvent la motivation nécessaire pour persévérer dans leurs études.